

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 32 du 9 août 2018

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

fixant les parts respectives de femmes et d'hommes représentés au sein de la commission administrative paritaire interministérielle compétente à l'égard du corps des administrateurs civils.

Du 30 juillet 2018

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS.

ARRÊTÉ fixant les parts respectives de femmes et d'hommes représentés au sein de la commission administrative paritaire interministérielle compétente à l'égard du corps des administrateurs civils.

Du 30 juillet 2018

NOR C P A F 1 8 1 5 5 7 8 A

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 251.1.1.1

Référence de publication : JO n° 175 du 1er août 2018, texte n° 46 ; signalé au BOC n° 32/2018.

JO n° 175 du 1er août 2018, texte n° 46